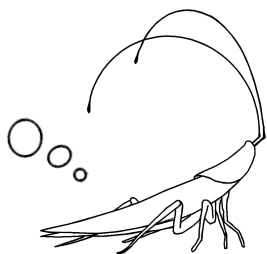


Vive le printemps



Le cafard déchaîné

- C'est comme un canard, mais avec un f -

Quatre-vingt-quatorzième numéro - deuxième quinzaine du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six - Huitième année - Journal étudiant collaboratif de la Faculté des Sciences et Techniques de Nantes Université

Derrière les coulisses

- Par Jean-Baptiste Cognée

Cette quinzaine, j'aimerais vous partager mon expérience autour du Cafard Déchaîné. J'ai rejoint le journal en 2023. À l'époque, je présentais une rubrique pour LAEPtoN, l'association des étudiants de Physique de Nantes, aujourd'hui disparue. Dans cette rubrique, je présentais des concepts physiques appliqués aux objets du quotidien. Depuis, le format du Cafard a peu évolué mais son contenu a changé. En effet, nous avons perdu contact avec des associations, hormis le CNEN. Nous avons délégué l'écriture de nos articles à des auteurices permanent.e.s. Trois directeurs se sont relayés le Cafard et, cette année, j'ai assumé cette responsabilité.

Écrire pour le Cafard fut un moment de fraîcheur dans ma vie. À chaque article, j'ai appris à découvrir mon sujet. Appris également à écrire selon les normes journalistiques imposées par le journal, devenant de plus en plus strictes au fur et à mesure que le journal se standardisait. Mais, bien que le format soit relativement strict, il demeure relativement libre. Pour les 300 mots de l'article, ou 400 mots pour la Une, je suis libre d'écrire ce que je veux, tant que je le veux, en respectant la ligne éditoriale bien sûr. Cette ligne éditoriale précise que toute prise de position doit être assumée et vise à établir la vulgarisation de sujets divers, principalement scientifiques, comme principal sujet du journal. Je fais une exception aujourd'hui pour vous présenter l'envers du décor.

L'Éditorial - Jean-Baptiste Cognée

Bonjour à tous et à toutes, cette quinzaine, nous vous proposons une Une plus personnelle. Vous pourrez découvrir le travail en amont de la rédaction du journal. Pour nos articles réguliers, Anaïs vous invite à vous projeter positivement dans l'avenir, tandis que Darerea vous expliquera comment les grèves fonctionnent au Japon et en France. Nous n'avons pas de troisième article cette quinzaine. Bonne lecture !

Par ailleurs, l'organisation est devenue plus flexible, avec des rédactions autonomes, une édition mutualisée et des réunions planifiées quinzaine par semaine.

Aujourd'hui est ma dernière année et j'aimerais vous léguer ce journal que j'aime tant. À l'ère de l'intelligence artificielle et des LLMs (*Large Language Models*), où le processus d'écriture peut être automatisé, l'écriture et le partage restent cependant un plaisir. J'espère trouver d'autres gens partageant cette passion, bien que souvent, cette tâche soit une corvée pour tous les rapports et tout l'administratif à rédiger.

J'espère vous avoir transmis mon amour pour ce journal qui vous reste accessible et gratuit sur toute la faculté des Sciences et Techniques, et à présent aux bibliothèques universitaires de Droit et de Langues de Terre ! Si vous souhaitez prendre la relève, nous vous invitons à nous contacter sur notre mail : lab.sciren@gmail.com, ou à nous rendre visite : Notre local est dans le département de biologie. Pour cette saison, il ne nous reste que trois éditions, incluant celle-ci. Donc nous nous reverrons pour de nouvelles aventures scientifiques. À bientôt ! ■

À lire cette Quinzaine

Derrière les coulisses

Une discorde en bonne entente

La définition de la grève en France et au Japon

Et toujours notre page Humour-Détente

[Rappel : Le Cafard Déchaîné est aussi présent en BU Lettres et Droit]

Une discorde en bonne entente

- Par Anaïs Amourgom

Nous avons parlé dans un précédent article de médiation scientifique, et plus particulièrement de sa pertinence pour aborder ce que l'on nomme "les futurs possibles". Une réflexion d'autant plus pertinente avec le contexte climatique et géopolitique planétaire actuel. Une approche des sciences peut être de décrire et d'expliquer des faits passés, observés, par des théories. Ces tendances offrent la possibilité de prévoir, avec un certain degré de confiance, des événements à venir, qui ne se sont pas encore produits. Or, plus ces projections sont sujettes à un grand nombre de variables, notamment d'ordre politique, plus la médiation de ces possibles est soumise à précaution, dont celle de rappeler qu'elles sont la résultante de choix humains.

Dans ce contexte, l'emploi de l'imaginaire donne la possibilité de parler de sujets sensibles de manière frontale, ouverte et apaisée, car cela ne prête pas à conséquence dans « la vraie vie ». Toutefois, il peut y avoir

des subtilités dans la façon dont les gens perçoivent cette méthode. Certaines personnes peuvent en effet facilement se connecter à leur propre vie, car l'avenir présenté est proche (2030-2050), ce qui n'est pas toujours le cas en science-fiction.

La médiation ainsi peut offrir cet espace d'expression, à la fois cadré et libre dans la diffusion des idées. Cela permet de « conflictualiser » la situation, c'est-à-dire d'organiser la résolution du conflit. L'idée est de permettre l'expression de la conflictualité sans que celle-ci ne déborde dans des formes inacceptables (par la violence, par exemple). Les jeux de parole/de débat sont des modalités de médiation qui amènent le groupe de participant.es à se mettre d'accord sur ce sur quoi iels ne sont pas d'accord. Autrement dit, le désaccord est là encore construit et organisé. Aménager un lieu de médiation, c'est donc créer des espaces d'interactions entre le public et les idées. ■

La définition de la grève en France et au Japon

- Par Darerea Morvant Galikowsk

L'exercice du droit de grève est délicat car est l'expression d'un conflit qui n'a pas pu être résolu en amont. Il est important de donner une définition précise afin de pouvoir l'encadrer du mieux possible et éviter les abus, aussi bien du côté de l'employeur, que du salarié.

Le Japon retient une définition large de la grève. Elle ne consiste pas forcément en une cessation du travail. Contrairement à la France, le Japon autorise les grèves dites "perlées", consistant en un ralentissement de la production. Il s'agit même de la forme de grève par excellence. Il en va de même pour les grèves de zèle où les travailleurs ne font qu'appliquer le plus strictement possible les règles. Néanmoins, la cessation totale du travail reste possible même si la Cour Suprême en a restreint l'exercice dans plusieurs secteurs vitaux tels que la production d'énergie, les transports et la santé. Il leur faut obligatoirement assurer un service minimum. En dehors de ces restrictions, les grévistes doivent, tout naturellement, adhérer aux lois sous peine de voir leur responsabilité pénale ou civile engagée. Il n'ont pas le droit d'occuper les locaux ou encore d'endommager le matériel.

En France, la jurisprudence a défini la grève comme "une cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications". Cette définition, interdit toute forme de grève ne résultant pas en un arrêt total du travail. Les deux pays n'imposent pas de durée minimale ou maximale de la grève. Il est juridiquement possible de faire des grèves ne durant que quelques heures mais aussi des grèves s'étalant sur plusieurs semaines. En ce qui concerne l'élément collectif, il semble être également le même entre les deux pays. La grève au Japon ne nécessite pas l'arrêt de l'ensemble de la production. Pour ce qui est des revendications, là encore la Cour Suprême et la Cour de Cassation ont adopté le même raisonnement. Les deux condamnent tout mouvement n'ayant pas pour but de faire valoir ses revendications strictement professionnelles. ■

Références :

MAZEAUD Denis et DUPICHOT Philippe, Droit du Japon, Bibliothèque Henri Capitant, LGDJ, 2016
ANTONMATTEI Paul-Henri, Droit du Travail, Précis Domat, LGDJ, 2025
NAKAKUBO Hiroya, Industrial Action and Liability in Japan, Japan Labor Review, 2015, https://www.jil.go.jp/english/JLR/documents/2015/JLR46_nakakubo.pdf
JUNG Liliane, Présentation du droit du travail au Japon, Organisation Internationale du Travail, 2011

Cours de jardinage

Au fil des saisons, venez apprendre avec l'association ECOS les notions nécessaires à la mise en œuvre d'un jardin potager et fruitier. Si chaque séance peut se suivre indépendamment, le cycle complet est conseillé.

Rendez-vous à la pépinière de Doulon, 1 rue de la Basse-Chênaie à Nantes, pour 15€ (adhérents), 20€ (tarif plein), ou 5€ (tarif solidaire).

Jeu de piste sur le campus

Dans le cadre des Journées des Doctorants en Sciences, organisée par IMN-SYRA, participez à un jeu de piste sur le campus Lombarderie et votez pour votre photographie de thèse préférée. L'exposition dure jusqu'au 29 avril.

Pont Anne de Bretagne fermé

Suite au développement du réseau ferroviaire du Tramway, le pont Anne-de-Bretagne sera fermé à la circulation automobile à partir de ce 27 avril. Il sera réouvert en Novembre de cette année. Piétons et cyclistes peuvent toujours emprunter le pont.

Interdiction du protoxyde d'azote

Un arrêté préfectoral interdit la possession, le transport et l'utilisation du gaz hilarant dans tout le département du 10 avril au 6 septembre 2026. Sont pointés du doigt les effets psychoactifs du gaz et la pollution environnementale causée par le dépôt sauvage des cartouches. Des dérogations sont acceptées pour "motif légitime".

Le cafard déchainé
- C'est comme un canard mais avec un f -

RECHERCHE DES :

- **RÉDACTEURS**
- **ÉDITEURS**
- **VULGARISATEURS**
- **ILLUSTRATEURS**
- **GRAPHISTES**

RÉDACTION - LAB SCIREN - BAT 13
cafard@lab-sciren.org

CITATION :

" Et si c'est une science, quel est réellement son champ de compétences ? Elle fait le grand écart entre les sciences physiques de l'environnement et les sciences de l'homme et de la société. Est-ce la plus humaine des sciences de la nature ? Ou bien doit-elle se recentrer sur ses fondamentaux autour de la connaissance du monde vivant ? On peut également s'interroger sur ses capacités à formaliser son champ de connaissances de manière à acquérir une dimension réellement opérationnelle. "

